

## Règlement concours meilleur DVD course à pied 2011

Article 1 : Le concours est ouvert à toutes les courses à pied organisées en Ile de France sur l'année 2011. Et doivent s'inscrire dans les trois catégories suivantes :

- Course appartenant au Paris Running Tour
- Course sur route toute distance organisée en Ile de France en 2011
- Course nature organisé en Ile de France en 2011

Article 2 : Un jury se réunira pour déterminer les nominés du meilleur DVD course à pied 2011 et se verra remettre un trophée lors d'une soirée organisé dans la salle des Fête de la Mairie du 14<sup>ème</sup> le 20 janvier 2011

Article 3 : Les organisateurs de courses doivent envoyer une copie sous forme de DVD de leur réalisation avant le 20 décembre 2011 à :

Office du Mouvement Sportif du 14<sup>ème</sup>  
26 rue Mouton Duvernet  
75014 Paris

Article 4 : Les organisateurs se réserve le droit de diffuser tout ou partie du DVD lors de la soirée de présentation.

Article 5 : Les résultats paraîtront dans R Magasine

## Règlement concours meilleur Photo course à pied 2011

Article 1 : Le concours est ouvert à tous les organisateurs de course à pied organisées en Ile de France sur l'année 2011. Et doivent s'inscrire dans les trois catégories suivantes :

- Course appartenant au Paris Running Tour
- Course sur route toute distance organisée en Ile de France en 2011
- Course nature organisé en Ile de France en 2011

Article 2 : Un jury se réunira pour déterminer la meilleure photo course à pied 2011 et se verra remettre un trophée lors d'une soirée organisée dans la salle des Fête de la Mairie du 14<sup>ème</sup> le 20 janvier 2011.

Article 3 : La photo doit donner envie de faire de la Course à pied

Article 4 : Chaque organisateur doit envoyer une photo et une seule de bonne définition en .JPG avant le 20 décembre 2011 par mail à :

espinasseph@wanadoo.fr

Article 5 : Les organisateurs se réserve le droit de publier les photos du concours. Elles seront exposées lors de la soirée de la course à pied organisée dans la salle des fêtes de la Mairie du 14<sup>ème</sup> le 20 janvier 2011

Article 6 : Les photos récompensés paraîtront dans R Magasine et seront exposées dans les magasins Endurance Shop